



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de Saint-Pierre et Miquelon

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Les prix à la consommation dépendent des cours internationaux du baril du pétrole brut, des cotations internationales des produits raffinés, de la parité euro/dollar, des marges brutes de transport distribution (qui incluent les coûts de stockage et de transport, les frais d'exploitation des stations-services).

Les distributeurs répercutent habituellement les baisses comme les hausses des cotations internationales sur les prix à la pompe avec un décalage en temps et en intensité. Ce décalage en cas de fluctuations permet aux opérateurs de lisser l'évolution des prix à la pompe malgré la volatilité des cotations. Ainsi, quand les cotations internationales baissent fortement, on observe pendant quelques temps des niveaux de marges plus élevés. A l'inverse, quand les cotations repartent à la hausse, on observe un lissage dans le sens opposé et l'intégralité de la hausse n'est pas immédiatement répercutée sur les prix à la pompe, ce qui diminue mécaniquement les marges brutes de transport pour la distribution.

Pour Saint-Pierre et Miquelon, les prix de vente maximum des produits pétroliers sont fixés par arrêté préfectoral ainsi que les marges limites pouvant être prélevées sur certains produits pétroliers par l'importateur-distributeur.

Cette année, Le contexte très favorable de l'euro face au dollar canadien, a permis de procéder à une baisse des prix, au cours du 1er trimestre 2014 :

- Par arrêté du 17 janvier 2014, une première baisse des prix du fioul a été réalisée : 6 centimes par litre pour le fioul domestique et 4 centimes pour le fioul industriel.
- Puis par arrêté du 28 mars 2014 confirmant la baisse du prix du fioul : 5 centimes par litre pour le fioul domestique et 5 centimes pour le fioul industriel.

Soit au total, une baisse de 11 centimes pour le fioul domestique et de 9 centimes pour le fioul industriel par litre pour le 1er trimestre 2014.

Le prix du fioul domestique à SPM (0,67€/l) reste ainsi à un niveau inférieur au prix du fioul domestique pratiqué à St-John's (103.3 cents/l soit 0,7279€/l le 12/12/2014) et d'un montant équivalent à la métropole (0,68€/l, prix moyen sur le territoire en date du 14/12/2014). Ce qui l'intègre dans la moyenne des prix pratiqués dans les provinces maritimes et en métropole.

Le prix de l'essence relevé sur Saint-John's, objet d'une interrogation, concerne le prix en self-service de l'essence ordinaire dont le montant est de 111,4 cents/l (source du Natural Resources Canada du 9/12/2014) soit 0,7849€/l.

Il convient de rappeler que l'essence délivré sur l'archipel ne concerne que de l'essence extra (super carburant) dont le prix au détail est de 1,36€/l à la pompe. Si on se réfère à la moyenne des prix pratiqués sur la région parisienne, on peut constater un écart de prix allant de 1,20€/l à 1,69€/l, soit une moyenne de 1,445€/l pour ce même carburant. Le prix de l'essence extra sur Saint John's d'un montant de 117,4 cents/l soit 0,8272€/l (source du Natural Resources Canada du

9/12/2014) n'est pas comparable car le montant des taxes auxquels il est assujetti ne sont pas identiques.

En ce qui concerne l'ensemble des produits de type essence, le prix de vente maximum fixé par arrêté préfectoral a permis de lisser toutes les variations du prix d'achat à l'importation, de contrer les évolutions à la hausse et à la baisse du taux de change et de maintenir un prix stable à la distribution soit 1,36€/l depuis le 3 février 2012.

J'ai demandé au pôle C de la DCSTEP, dans le cadre du suivi effectué sur l'évolution des prix des carburants, d'envisager dans un cadre légal, toutes possibilités d'évolution à la baisse du fioul domestique, principal, poste de dépense des ménages, tout en tenant compte pour cela des perspectives d'évolution à moyen terme des intrants (prix d'achat, parité dollar/euro...) mais également du souhait exprimé par l'importateur d'une révision de ses taux de marges.